

N° 151

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 15 décembre 1961.

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

relatif à la **restauration de grands monuments historiques,**

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire
et des Comptes économiques de la Nation.)

Le Premier Ministre

Paris, le 15 décembre 1961.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi de programme relatif à la restauration de grands monuments historiques, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 14 décembre 1961.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1533, 1554, 1555 et In-8° 376.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi de programme dont la teneur suit :

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

Article unique.

Est approuvé un programme de travaux de restauration de grands monuments nationaux portant sur les années 1962, 1963, 1964, 1965 et 1966, et d'un montant total de 180.500.000 NF, répartis comme suit :

Monuments historiques.....	40.000.000 NF.
Palais nationaux.....	120.000.000 »
Musées nationaux.....	20.500.000 »

Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 décembre 1961.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.